

OptiGarantie pour toutes les activités exploitants / ETA / CUMA



Une garantie commercialisée par les concessionnaires lors de la vente de matériel agricole adossée - ou non - au financement OptiPrêt

Familles d'automoteurs concernées

Automoteurs de tous types (tracteurs, moissonneuses-batteuses, pulvérisateurs...), neufs non John Deere ou occasions toutes marques.

Garanties

Prise en charge :

- de tous les frais nécessaires à une réparation (pièces et main d'oeuvre) occasionnée par toute panne accidentelle.
- des frais de remorquage et de démontage pour la recherche de la panne garantie.
- du déplacement du concessionnaire et du remorquage de l'automoteur en panne.

Limites de l'offre

- Limite de souscription : 7 ans d'âge ou 10 000 heures
- Limite de garantie : durée choisie par le client (maxi 7 ans) ou usage choisi par le client (en nombre d'heures)

Exclusions

Ne sont jamais garanties les pannes si elles résultent notamment :

- d'un accident ou d'un choc
- d'un excès de froid ou de chaleur ou d'un évènement climatique
- de l'immersion
- du sabotage
- de l'usure normale du véhicule
- d'un fait intentionnel ou d'une négligence du client ou d'une utilisation anormale du véhicule
- des matériels utilisés non habilités par le constructeur
- de l'usage du véhicule à une compétition
- d'une mauvaise réparation (entretien ou panne)
- de l'utilisation d'une huile ou d'un carburant non adéquat.

Toutes les pièces sont garanties sauf :

- les pièces d'usure et consommables s'ils sont sinistrés isolément, les éléments verriers, les pneumatiques, les matériels tractés et les marchandises transportées.

Exemple : achat d'un automoteur d'occasion le 28/09/2010 et souscription d'OptiGarantie.

Automoteur d'occasion (5 ans)

Durée d'utilisation choisie : 500 heures /an

Compteur horométrique initial : 3 000 heures

Durée de l'offre : 7 ans maxi ou aux 7 ans d'âge de l'automoteur

La fin de la garantie est donc le 27/09/2012 dans la limite de 4 000 heures.



JOHN DEERE
FINANCIAL

JohnDeereFinancial.com

OptiGarantie pour toutes les activités exploitants / ETA / CUMA



Formules

Franchise: Une franchise unique de 300 €

Formule 1	100 % des frais réels des réparations
Formule 2	80 % des frais réels des réparations
Formule 3	50 % des frais réels des réparations

Exemple avec des frais de réparation de 1 300 € :

	Client disposant de la formule 1	Client disposant de la formule 2
Facture de réparation	1 300 €	1 300 €
Franchise (fixe)	300 €	300 €
Niveau d'indemnisation	100 %	80 %
Indemnisation	1 000 €	800 €

Prise d'effet de la garantie

- Matériel neuf non John Deere : au jour de la livraison
- Matériel d'occasion : au jour de la livraison + 30 jours

Obligations de l'assuré

- Entretien du matériel par un professionnel
- Indiquer un éventuel changement de compteur horométrique
- En cas de revente, faire remplir le bon de transfert de garantie

Les + produits

- Une offre associée - ou non - à un financement OptiPrêt
- Une souscription simple via l'outil OptiPrêt.net
- Une garantie « tout sauf... » (large champs de garanties, transparence de l'offre)
- Matériel neuf non John Deere ou d'occasion toutes marques
- Jusqu'à 7 ans ou 10 000 heures (durée la plus longue du marché)
- 1 seule garantie, 3 formules d'indemnisation au choix (100 %, 80 % ou 50 %)
- Une indemnisation en valeur à neuf (quel que soit l'âge du véhicule) basée sur le barème concessionnaire
- Prise en charge possible par le constructeur et/ou le concessionnaire de tout ou partie de la cotisation
- Un règlement du sinistre simple et rapide (indemnisation versée directement au concessionnaire)
- Transfert de garanties en cas de revente

■ Pour déclarer un sinistre : **N° Azur 0 810 102 098**

■ Pour toute question concernant la souscription :
Contactez votre correspondant John Deere Financial



Document à usage interne à ne pas remettre aux clients

JohnDeereFinancial.com